

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24/09/2019	Dossier complet le : 24/09/2019	N° d'enregistrement : 2019-4299

1. Intitulé du projet

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CHÂTEAU ROUGE SUR LA COMMUNE DE MESANGER (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. Jean-Michel TOBIE, président de la COMPA

RCS / SIRET

2	4	4	0	0	5	5	2	0	0	0	2	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet soumis à examen au cas par cas : assiette du terrain = b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise l'aménagement de la continuité de la zone d'activités pour la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, sur la Commune de Mésanger.

Il consistera à la viabilisation de lots sur une surface de 9,6 ha, à destination d'entreprises, d'artisanats et d'industriels par la création de voiries et par l'installation de réseaux (EU/EP/Electrique/AEP/Telecom,...).

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) est assistée sur ce projet par Loire-Atlantique Développement - Société Equipement de Loire Atlantique (LAD SELA).

Il s'agit d'une extension de zone d'activité qui a été réalisée bien avant 2017 (première tranche datant d'avant 1992). En conséquence, il n'y a pas lieu de considérer le cumul de surface.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Proposer aux entreprises une offre d'emplacement dans la continuité des zones d'activités gérés par la Communauté de Communes.
- Proposer à la filière artisanale des parcelles de tailles variables
- Appliquer des dispositions de développement durable (favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables, préserver la continuité urbaine et paysagère, limiter l'imperméabilisation des sols, etc...).

La version en vigueur du SCOT du Pays d'Ancenis classe la zone d'activités économique existante de Mésanger comme une zone stratégique au développement. Ce secteur doit permettre l'installation d'entreprises à fort potentiel économique.

Ce projet répond notamment à des demandes d'entreprises pour s'installer sur cette zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux secteurs.

Secteur Est :

- 11 lots d'une surface variable entre 1 000 et 2 365 m²
- 1 bassin de rétention
- 1 espace vert

Secteur Ouest (variable selon le projet définitif) :

- option 1 : 2 lots de respectivement 7 580 m² et 4,9 ha
- option 2 : 10 lots d'une surface variable entre 3 950 et 7 580 m²

Dans les deux cas de figure, 4 bassins de rétentions seront créés

Secteur Est et Ouest :

Les travaux comprennent donc des bassins de rétention, la création de voiries (piétons et véhiculé), la viabilisation réseaux des lots, la préservation de la majorité des haies bocagères (impact lors de l'option 1), la valorisation de la trame arborée préexistante, des plantations de massifs buissonnants et de haies à hauteur minimal de 200% de l'impact engendré.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lots seront viabilisés par la Communauté de Communes avant d'être cédés pour la construction de projet économiques.

Les espaces communs du projet seront publics et gérés par la COMPA

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier d'Incidence au titre de la Loi sur l'Eau - Déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet d'extention	9,6 ha
Secteur Ouest	7,6 ha
Secteur Est	2 ha
Nombre de lots :	13 - 21 lots
Nombre de bassins de rétention	5

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°11'44" O Lat. 47°24'57" N

"PARC D'ACTIVITES DU
CHÂTEAU ROUGE"

44 522 MESANGER

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

MESANGER (44 522)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'aménagement de la Zone d'Activités a commencé avant 1992 (source : remonterletemps.ign.fr : date de prise de vue 30/07/1992).
Les dossiers d'autorisation datent de cette époque.
Les tranches se sont réalisés au fur et à mesure des demandes.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,5 km des ZNIEFF les plus proches. Il s'agit d'une ZNIEFF type I "CÔTEAUX DE LA CENSERIE ET VALLONS DES RUISSEAUX DE GREE ET DE SAUGERES" (N°520616292) et d'une ZNIEFF type II "VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AU BEC DE VIENNE" (N°520013069).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales supportant entre 3 et 6 millions de véhicules par an. Ce document porté par le département de Loire-Atlantique a reçu l'approbation de l'Assemblée départementale en juin 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument inscrit ou classé le plus proche est le Moulin de la Quétraie. Il se situe à 2km au nord-ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un inventaire réglementaire des zones humides. Une zone humide d'environ 4 000m ² a été identifiée. Le projet n'impacte pas cette zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mésanger est concernée par un PPR Risque industriel approuvé. Le PPRT ODALIS - Mésanger couvre : - Risque industriel - Effet thermique - Risque industriel - Effet toxique Ce PPRT a été approuvé le 4 novembre 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité polluante n'a été présente sur le site d'étude. L'occupation du sol est historiquement agricole.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve en dehors des Zones de Répartition des Eaux en Pays de Loire. Les quatre ZRE étant : - Cénomaniens (Eaux souterraines) - Marais Poitevin (Eaux superficielles et souterraines) - Noirmoutier (nappe d'eaux saumâtres) - Thouet (eaux superficielles et souterraines)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 situés à proximité. Site Natura 2000 (directive habitats) : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (N° FR5200622) à 1.5 km au sud du site d'étude. Site Natura 2000 (Directive Oiseaux) : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (N°5212002) à 2,2 km au sud du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux pluviales / de ruissellement de surface seront rejetées à débit régulé dans le milieu naturel, comme à l'état initial.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, notamment de déblais/remblais produiront des excédents en matériaux. Ces excédents seront traités selon les voies usuelles de traitement des déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet préserve les habitats à enjeux importants pour la biodiversité (prairies humides, haies constituant des habitats d'espèces sensibles, vieux arbres à enjeu) mais impacte un linéaire de 280m de haies buissonnantes et arbustives à enjeu moindre (absence d'espèces à enjeu élevé). Cet impact sera compensé par la plantation de haies champêtres à hauteur de 200% et les haies dégradées conservées sur le site seront regarnies. De nouveaux espaces verts seront créés autour des différents lots et la gestion de ces espaces respectera le principe de gestion extensive.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de par sa distance, son manque de connexion (infrastructure urbaine périphérique) et la composition de ses milieux (milieu bocager assez dégradé sur le site du projet contre une vallée préservée pour le site Natura 2000) n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet urbanise deux prairies fauchées améliorées sur une surface de 26 000 m ² . Il impacte également 55 000 m ² de zone de culture. Actuellement, ces espaces sont exploités par des agriculteurs via un bail précaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mésanger est située dans une zone de sismicité à aléa faible. La commune est présente dans la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, la catastrophe étant : - Inondation et coulées de boue (11/01/1982 & 07/04/1988) - Inondation, coulées de boue et mouvement de terrain (29/12/1999)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les entreprises/industries ou artisans amenés à s'installer dans ce futur projet induiront un trafic supplémentaire notamment sur la rue de l'industrie et sur la rue des entrepreneurs. Le site dispose d'accès aisés depuis la zone d'activité existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet de zone d'activités induira une source de bruit (déplacement de véhicules et de matériaux) mais aucune maison d'habitation ne se situe en limite directe des futures entreprises. Les habitations n'étant actuellement pas concernées par des nuisances sonores, par rapport à la zone d'activité actuelle, ne le seront pas plus une fois le projet établi. Pour autant, ce projet est l'extension d'une zone d'activités existante, déjà source de nuisances sonores pour certaines habitations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations générées par le projet se limitent à la phase chantier, liés à la circulation routière d'engins de chantier et à leurs manoeuvres lors des opération de terrassement ou de construction de bâtiments, ce qui reste limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est intégré dans un maillage urbain éclairé par l'éclairage public (candélabres de bord de voirie). Le projet sera a minima éclairé par des candélabres public en bordure de voirie, avec faisceau lumineux vers le sol. Les constructeurs adapteront leur éclairage en fonction de leurs besoins (inconnus à ce jour).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont limités. Ils seront émis par des entreprises qui auront l'obligation de traiter leurs éventuels rejets dans l'atmosphère. L'extension de cette zone d'activité permet de maintenir une concentration d'activité sur ce secteur et ainsi d'organiser au mieux les déplacements des usagers (transports en commun, covoiturage) sur un point central afin de limiter les émissions de CO2 dues aux transports.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau et donc d'une gestion hydraulique. Les eaux pluviales collectées par le projet seront gérées par des bassins de rétention tamponnant les rejets dans le milieu naturel. Les milieux récepteurs sont le "Ruisseau de la Rousselière" à l'ouest et le "Ruisseau de la ZA du Château Rouge" à l'est.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'activités entrainera une production d'eau usées. Il est prévu dans le programme de travaux de réseau d'assainissement collectif et des stations d'épuration du territoire du Pays d'Ancenis en 2019 réalisé par la COMPA, de raccorder le réseau d'assainissement collectif pour le transfert des effluents de la "Zone Artisanale de Château Rouge" et de "La Mondaire" sur le réseau d'assainissement d'ANCENIS-SAINT-GEREON.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet est dehors de zones de présomption archéologique (ZPPA) du 27/122/2016 - Pays de Loire.</p> <p>Le projet est établi en prenant en compte les éléments paysager du site permettant au maximum son insertion paysagère.</p> <p>Aucun monument inscrit ou classé n'est dans le périmètre du projet. La MOA interrogera les services de la DRAC afin de statuer sur la nécessité, ou non, de fouilles archéologiques.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'occupation du sol actuelle est en partie constituée de prairies de fauche et de parcelles cultivées.</p> <p>Le projet entraîne une modification de l'usage de ces secteurs.</p> <p>La prairie permanente humide, située au sud du site, n'est pas impactée par le projet.</p> <p>La COMPA étant en maîtrise foncière sur l'ensemble du projet, l'activité agricole est régie par la mise en place d'un bail précaire.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(cf. annexe 4 - plan projet)

EVITEMENT

- Préservation des arbres d'intérêt écologique et des hauts jets significatifs ;
- Conservation au maximum des haies existantes et maintien des haies à enjeu élevé pour la faune ;
- Préservation de la zone humide existante.

REDUIRE / COMPENSER

- Création de plusieurs bassins de gestion de eaux pluviales ;
- Plantation de haies champêtres buissonnantes et arbustives au minimum à hauteur de 200% des haies détruites ;
- Adaptation des périodes de chantier pour les travaux de destruction de haies (à proscrire de fin février à fin août)
- Zone tampon créée au nord du site (espace vert + haie) le long de la haie buissonnante ayant un enjeu élevé pour l'avifaune ;
- Regarnissage des haies existantes et création de zones refuge à reptiles ;
- Création d'espaces verts d'accompagnement en gestion extensive.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Le site du projet n'est pas constitué d'habitats particulièrement sensibles localement et s'inscrit au sein d'un bocage relativement dégradé situé entre une zone d'activité et un centre-bourg. Aucun habitat d'intérêt communautaire et aucun cortège floristique sensible ne sont présents. Il ne présente pas non plus de lien avec des espaces naturels remarquables. Le projet applique des mesures d'évitement de ses impacts (zone humide, haies à enjeu élevé, arbres remarquables...) et apporte des mesures permettant de réduire et de compenser de manière positive les pertes pour la biodiversité (création de haies et d'espaces verts, adaptation des périodes de chantier...), de gérer les eaux pluviales, les eaux usées et d'intégrer les aménagements dans le paysage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 3bis : Etat initial environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ancenis - Saint-Genès

le,

19 SEP. 2019

Signature



Pour le Président,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François-Marie PROUST

